

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 74 (1948)
Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il sera représenté par M. le conseiller fédéral Etter. Les invitations à participer au Congrès seront expédiées incessamment.

4. Protection des titres.

L'état des pourparlers avec l'Union suisse des techniciens, concernant la protection des titres et le changement de nom de F. U. S. T., est examiné à fond. Les pourparlers seront poursuivis.

5. Questions sociales.

Le comité prend connaissance des résultats d'une conférence avec les représentants de quelques sections sur les questions sociales intéressant les ingénieurs et les architectes. Ces questions sont d'ordre moral et matériel. Le Comité central ne les perd pas de vue et entamera, entre autres, des pourparlers avec les organisations patronales. Il s'agira en première ligne de réviser et compléter les « Recommandations de la S. I. A. pour tenir compte du renchérissement dans les conditions d'engagement ». On tiendra compte aussi, comme il convient, de la situation des ingénieurs employés dans l'industrie des machines. Une commission pour les questions sociales va être constituée sous peu.

6. Révision de la loi sur les brevets.

Une commission ad hoc, composée de MM. Dr E. Hermann, président, Dr Ch. Bener, P. Dullon, G. Dériaz, B. Graemiger, E. Goldberger, est chargée d'examiner les projets de la Commission d'experts pour la révision de la loi fédérale sur les brevets d'invention et de soumettre au Comité central des propositions éventuelles à l'intention de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle.

7. Mutations dans les commissions de la S. I. A.

a) *Commission des normes (bâtiment)*. Ont démissionné : MM. O. Pfléghard, sen. et P. Vischer. M. J. Wipf est décédé. Sont élus : MM. G.-P. Dubois, Zurich, A. Doppler, Bâle, W. Joss, Berne et O. Stock, Zurich.

b) *Commission pour les concours d'architecture*. Pour remplacer MM. W. Henauer et H. Balmer, démissionnaires, sont élus : MM. E.-A. Steiger, Saint-Gall et M.-E. Haefeli, Zurich.

c) *Commission de protection des titres*. M. H. Puppikofer, Zurich est élu à la place de M. A. Traber, démissionnaire.

La commission pour la création de possibilités de travail est dissoute. Elle sera reconstituée ultérieurement, si les conditions l'exigent.

8. Institut technique supérieur, Fribourg.

Sur la base des décisions de la dernière assemblée des délégués du 30 août 1947, de nouvelles démarches ont été entreprises auprès du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Celui-ci a déclaré qu'il renonce aujourd'hui et renoncera à l'avenir à reconnaître officiellement l'« Institut technique supérieur », qui demeure par conséquent un institut privé.

9. Fondation d'une section à Baden.

Un groupe de collègues de Baden proposent la fondation d'une nouvelle section dans cette ville. Le Comité central décide de soutenir ses efforts.

Communiqué du Secrétariat.

A la suite de plaintes diverses parvenues à la S. I. A., l'usage du contrat-type de la S. I. A. entre maître de l'œuvre et architecte, formule 21, a été interdit au soi-disant « bureau d'architecture » Karl Hirt à Aarau. Nous mettons en garde les maîtres de l'œuvre contre toute collaboration avec le dit bureau.

S. T. S. Schweizer, Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Technical Service of employment

ZÜRICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 061 23 54 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZÜRICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants:

Section industrielle

119. Dessinateur électricien. Bureau d'ingénieur de Zurich.
121. Dessinateur. Constructions métalliques. Canton de Berne.
123. Technicien électricien. Suisse centrale.
125. a) Technicien en charpente métallique. D; même ;
b) Dessinateur en constructions métalliques. Suisse orientale.
127. Jeune ingénieur mécanicien. Nord-ouest de la Suisse.
129. Dessinateur. Suisse orientale.
131. Technicien mécanicien. Zurich.
133. Quelques techniciens mécaniciens ou techniciens électriciens. Langue maternelle : allemande ou française. Connaissances suffisantes d'une seconde langue nationale. Entreprise ferroviaire.
135. Technicien en chauffage et installations sanitaires. Canton de Berne (région bilingue).
137. Ingénieur mécanicien ou technicien mécanicien. Fabrique de machines, à Zurich.
Sont pourvus les numéros, de 1946 : 727, 295 ; de 1947 : 145, 291, 379, 399, 457, 465, 473, 545, 663, 671 ; de 1948 : 5, 49, 71, 91, 107.

Section du bâtiment et du génie civil

284. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil. Suisse centrale.
286. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.
298. Dessinateur en béton armé. Eventuellement jeune ingénieur ayant des aptitudes pour le dessin. Zurich.
288. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.
290. Conducteur de travaux. Canton de Berne (région bilingue, Suisse centrale).
292. Bon dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de Suisse romande (bords du Léman).
300. Jeune dessinateur. Bureaux techniques d'une entreprise d'électricité de Suisse romande.
302. Jeune dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de Suisse romande (canton de Vaud).
306. Dessinateur en génie civil. Zurich.
308. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil. Grisons.
310. Technicien en bâtiment. Langue anglaise désirable. Célibataire. Poste de collaborateur dans entreprise dont le propriétaire est de nationalité suisse. Salaire en monnaie anglaise. Voyages aller et retour payés. Contrat de deux ans. Afrique occidentale. Offres sur formules pour poste aérienne du S. T. S.
312. Jeune ingénieur civil. Canton de Soleure.
314. Technicien en bâtiment, éventuellement bon dessinateur. Grisons (Engadine).
316. Technicien en génie civil ou technicien géomètre. Zurich.
318. Technicien en bâtiment. Bureau de Bâle.
322. Quelques ingénieurs civils. Barrages en béton armé. Age : de 35 à 50 ans. Bonnes connaissances d'anglais. Durée de quelques années jusqu'à l'achèvement des travaux. Entreprise de construction étrangère. Chantiers en Egypte.
324. Ingénieur civil, éventuellement architecte. Entreprise des environs de Zurich.
330. Jeune technicien. Direction d'une usine de produits en ciment en voie d'installation. France.
332. Jeune dessinateur en béton armé, éventuellement technicien en béton armé. Suisse orientale (Saint-Gall).
334. Dessinateur en bâtiment. Surveillant de chantier. France (Lyon).
338. Technicien ou dessinateur en béton armé. Nord-ouest de la Suisse.
340. Ingénieur civil. Huit à dix ans d'expériences dans les projets et la construction d'aménagements hydroélectriques. Très bonnes connaissances de la langue anglaise indispensables. Le candidat devrait être prêt à séjourner assez longtemps à l'étranger, le cas échéant, pour la surveillance des chantiers. Bureau d'ingénieur du nord-ouest de la Suisse.
Sont pourvus les numéros, de 1947 : 264, 286, 288, 298, 306, 344, 626, 924, 954, 962, 1018, 1026, 1066 ; de 1948 : 116, 124, 126, 142, 156, 166, 168, 172, 216, 228, 234, 266.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.